

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 14 (1968)

Heft: 10

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AFFAIRES FÉDÉRALES

Nous précisons à tous nos lecteurs que la publication des nouvelles contenues dans les rubriques « Affaires fédérales » et Revue de presse tend uniquement à donner un éventail de ce qui est publié dans les différents journaux suisses et ceci sans aucun caractère politique.

ASSOCIATION SUISSE DES EDITEURS DE JOURNAUX : PROBLÈMES FINANCIERS

L'Association suisse des éditeurs de journaux a tenu une assemblée générale extraordinaire, qu'elle a consacrée aux problèmes financiers posés par la vague de renchérissement qui frappe la presse depuis deux ans. Les augmentations et les allocations consenties au personnel des imprimeries, l'extension du travail de nuit consécutive aux modifications des prestations postales, la hausse des taxes postales posent des problèmes délicats.

Lors de la réunion, les participants sont arrivés à la conclusion qu'une adaptation des prix était devenue nécessaire, et ont décidé de proposer aux éditeurs de journaux d'augmenter le tarif des annonces de 10 à 15 %, pour les journaux et périodiques. En outre, ils préconisent de fixer à 40 centimes le prix de vente des quotidiens, en adaptant également le montant des abonnements. En effet, comme le déclare le communiqué des éditeurs de journaux, l'augmentation des tarifs d'annonces peut entraîner une baisse de leur nombre, et le prix de vente des journaux et périodiques suisses est resté inférieur à celui des publications étrangères.

« L'ACTION POUR LES DROITS DE L'HOMME » EXPRIME SON ÉTONNEMENT APRÈS L'ENCYCLIQUE SUR LA RÉGULATION DES NAISSANCES

L'action pour les droits de l'homme, dont le siège est à Zurich, vient de publier un communiqué, où elle exprime son étonnement face à l'attitude du pape Paul VI à l'égard de la régulation des naissances.

Ce groupement déclare avoir pris connaissance avec « émotion » de la décision papale assimilant au péché l'emploi de moyens contraceptifs, et ne peut saisir pourquoi le souverain pontife manifeste si peu de « compréhension humaine pour ses propres fidèles ». Se référant au dialogue entamé avec les marxistes, et au fait que Rome salue comme « frères ces ennemis de la foi », l'action pour les droits de l'homme s'étonne de ce que le Vatican enchaîne de façon moralement douloureuse ceux qui lui font confiance.

« On a considéré les laïques comme majeurs et capables de participer au Concile : on leur refuse aujourd'hui la liberté de décider en toute conscience. A la place d'une compréhension des aspects sociaux de la contraception, et des problèmes de la surpopulation, on rencontre une dure condamnation. L'activité de nombreux savants et théologiens se voit désavouée. Les directeurs de conscience, qui

avaient cru que le Concile avait ouvert une nouvelle voie, doivent reconduire leurs fidèles dans les chemins de la peur et de la crainte. »

Le communiqué des membres du groupement suisse pour les droits de l'homme souligne que l'encyclique contredit l'état actuel du savoir humain et les nécessités objectives du monde moderne. Il précise que le « Vatican vient de se charger d'une lourde responsabilité : les arguments théologiquement abstraits ne justifient pas la rupture brutale du dialogue promis avec le monde, qu'il laisse dans la crainte en ne lui témoignant aucune compréhension ».

LE PROBLÈME DU DROIT D'ASILE EN SUISSE

Le Conseil fédéral estime toujours que la souveraineté étatique est au-dessus du droit d'asile individuel du réfugié : c'est ce qu'a déploré lors d'une conférence de presse la section suisse de l'Association internationale pour l'étude du problème des réfugiés, qui vient de tenir son congrès mondial à Horgen.

La section suisse insiste sur la nécessité d'appliquer le droit d'asile. Une première tentative a échoué au Parlement, mais l'octroi général du droit d'asile devrait pouvoir être introduit dans la Constitution fédérale à l'occasion de sa révision totale.

LA SUISSE AU TROISIÈME RANG

En 1971, avec une capacité installée correspondant à 10,6 KW par 100 habitants, la Suisse sera au troisième rang des producteurs d'énergie nucléaire. Elle ne sera précédée que de la Grande-Bretagne, avec 14,6 KW par 100 habitants, et des U.S.A., avec 12,4 KW.

Il est nécessaire pour la Suisse de passer rapidement de la production d'énergie hydraulique à la production d'énergie nucléaire, ne serait-ce que parce que l'aménagement des nouvelles forces hydrauliques se heurte à des limites aussi bien naturelles qu'économiques. En outre, le coût de production de l'énergie nucléaire a pu être sensiblement abaissé au cours de ces dernières années, ce qui a nettement amélioré la position concurrentielle des centrales nucléaires.

Le prix de revient du kWh des centrales nucléaires d'une capacité installée de 300.000 KW et de 7.000 heures de fonctionnement annuel est de 2,2 - 2,8 centimes. Pour les usines thermiques à huile lourde, d'une capacité de 300.000 KW et d'une durée de fonctionnement identique, il est de 3,0 - 3,5 centimes, de 4,2 - 5,5 centimes pour les usines au fil de l'eau d'une capacité allant jusqu'à 150.000 KW et de 5,5 - 7,0 centimes pour les usines à accumulation de 500.000 KW. Sur la base des chiffres indiqués ci-dessus et d'après les données recueillies, les coûts de construction des différentes usines électriques s'élèvent à 225 millions de francs environ pour les centrales thermiques à huile

lourde, à 330 millions de francs environ pour les centrales nucléaires, et à 480 millions de francs environ pour les usines au fil de l'eau et à 720 millions de francs environ pour les usines à accumulation.

La capacité concurrentielle des centrales nucléaires est déjà si élevée que, même en étant exploitées à moins de 50 %, c'est-à-dire en dessous de 4.000 heures par an, elles produisent du courant meilleur marché que les usines thermiques classiques et au fil de l'eau. Il est par conséquent probable que l'usine thermique à huile lourde de Chavalon-sur-Vouvry au Valais, d'une puissance installée de 300.000 KW demeure la seule installation thermique de cette importance en Suisse.

SWISSAIR PENDANT LE PREMIER SEMESTRE 1968

(C.P.S.). Notre grande compagnie nationale de navigation aérienne vient d'adresser à ses actionnaires un aperçu de la marche de l'entreprise au cours du premier semestre, dont il ressort que celle-ci se porte pour le mieux. Durant cette période, la flotte de Swissair s'est accrue de deux DC-8-62 et, jusqu'à fin juillet d'un DC-8-62F « jet trader » et de trois unités du type DC-9. La compagnie a remis à Balair un troisième F-27 « Friendship » et un quadrireacteur « Coronado ». En revanche, un DC-9-15 et le BAC-111 affrété pendant une année ont quitté la flotte. Enfin, le conseil d'administration a décidé de commander un DC-8-62 supplémentaire ainsi qu'un bref-courrier cargo DC-9-33F, et d'acheter deux autres DC-9-32 livrables déjà avant la fin de cette année.

Le premier semestre a été divisé en deux périodes distinctes. Pendant les trois premiers mois la production s'est accrue de façon peu sensible, alors que la hausse des frais due au renchérissement s'est fait sentir pleinement et que l'introduction de nouveaux avions a encore entraîné des frais supplémentaires. Mais depuis l'entrée en vigueur de l'horaire d'été, au mois d'avril, la compagnie a pu accroître dans une large mesure sa production et enregistrer une notable augmentation du trafic. Ainsi, les excédents d'exploitation réalisés surtout aux mois de mai et juin furent nettement supérieurs à ceux de l'année dernière.

Les comptes provisoires à fin juin, font apparaître un total de recettes de 393.947.000 F, contre 345.657.000 F pour le premier semestre de 1967 (+ 14 %) et un total de dépenses avant les amortissements de 360.088.000 F, contre 312.160.000 F l'année dernière (+ 15,4 %). L'excédent d'exploitation atteint ainsi 33.859.000 F au lieu de 33.497.000 F au 30 juin 1967 (+ 1,1 %).

Pour la première fois depuis trois ans, Swissair a de nouveau pu abaisser son prix de revient par tonne/kilomètre, à savoir de 3,3 % par rapport au premier semestre de l'an dernier. L'effet de cette diminution s'accentuera encore au cours du deuxième semestre.

ÉCOLE DE DANSE CLASSIQUE
MICHELINE COLAS ANDRE VAUCHER
A.F.M.D.C.
Professionnels — Amateurs — Enfants
PARIS-8^e 47, rue de Laborde LAB. 37-38
Tarifs réduits pour tous les Suisses de France



ENTREPRISE de PEINTURE
CELIO
200, boulevard Voltaire
PARIS - XI^e
Tél. : ROQuette 62-20
•
Devis gratuit
Travail soigné

“LE FRANÇAIS”

3, av. de l'Opéra
Tél. OPE. 88-20

Comme par le passé,
vous y dégusterez
la bonne fondue suisse
et les délicieuses croutes
au fromage

LA PRÉCISION DANS LE DÉCOLLETAGE

Société Anonyme
au Capital de 245.000 F
Directeur : E. BIERI
16, rue Orfila - PARIS, 20^e
MEN. 52-07
PIÈCES DÉTACHÉES
SUR TOURS AUTOMATIQUES
Pour AVIATION - AUTO
MARINE - CHEMINS de FER
HORLOGERIE - OPTIQUE
RADIO - ÉLECTRONIQUE...

HORLOGERIE DE GENÈVE
F. LUTHI, horloger diplômé
26, av. Marceau, Paris, 8^e
Montres de Haute Précision
Ely. 57-76
Réparations soignées
Représentant de la
Maison GUBELIN
UNIVERSAL GENEVE

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE PEINTURE

Tél. : ELYsées 79-16
MIROITERIE
DECORATION
F. MONA
ENCADREMENTS
VITRERIE
38, rue François-1^{er}
Paris-8^e

Huiles

“ MOTUL ”

et Graisses

Automobiles
et Industrielles

119, boulevard Félix-Faure
93 - AUBERVILLIERS
Tél. 352-29-29

HOTEL OXFORD & CAMBRIDGE

11-13, rue d'ALGER
(TUILERIES - PI. VENDOME)
Le rendez-vous
des touristes et des
hommes d'affaires suisses
Tél. : OPE. 28-45 Téleg. :
OXFORTEL

EUROPE
ET REVISION DE LA CONSTITUTION

(C.P.S.). L'Union européenne, Mouvement suisse pour la fédération de l'Europe, a tenu à Berne une assemblée pour examiner dans quelle mesure elle pourrait apporter une contribution positive aux études engagées présentement par la « Commission Wahlen » chargée des travaux préliminaires relatifs à une refonte de la constitution fédérale. L'Union européenne pouvait déjà présenter les résultats des études de divers groupes de travail antérieurement constitués. Ces groupes sont partis de l'idée qu'une constitution fédérale révisée ou nouvelle devrait tenir compte, dans toute la mesure du possible, des efforts d'intégration à l'échelle européenne, voire mondiale, de manière que les institutions helvétiques soient aménagées pour qu'elles puissent s'insérer dans un système supranational. De manière aussi que notre organisation interne ne diverge pas trop des engagements déjà pris, d'une part par les pays formant le Marché commun, d'autre part, par ceux qui font partie du Conseil de l'Europe ou de l'O.N.U. L'idée directrice demeure que le principe fédéraliste — expérimenté en Suisse depuis plusieurs siècles — représente un élément moteur valable aussi pour une organisation continentale ou intercontinentale. Dans ce contexte, la Suisse pourrait conserver sa neutralité, étant bien entendu qu'il s'agit d'un moyen de la politique extérieure, mais non pas d'un but en soi.

Une constitution fédérale révisée ou nouvelle devrait écarter certains obstacles qui empêchent actuellement la Suisse d'adhérer pleinement à certains accords internationaux, notamment à la Convention européenne des droits de l'homme. C'est dire que la nouvelle charte fondamentale de notre Etat devrait reconnaître l'égalité politique des hommes et des femmes, et supprimer les articles d'exception concernant certains ordres religieux. De même, il faudrait remettre sur le métier quelques constitutions cantonales et en extirper par exemple les articles relatifs à l'internement administratif.

L'Union européenne est en outre d'avis qu'on devrait créer en Suisse une Cour constitutionnelle, chargée de statuer en toute indépendance et sérénité sur la constitutionalité de toutes lois et règlements. Il faudrait reconnaître aussi le principe que le droit international prime le droit national, c'est-à-dire admettre des limitations possibles de la souveraineté nationale. Pour théoriques que soient encore ces considérations, elles s'inscrivent néanmoins dans la ligne logique des mesures qu'il faut envisager si l'on veut arriver un jour à une fédération européenne, puis mondiale, des nations.

LA CITE SUISSE D'AGADIR

(C.P.S.). La petite capitale du Sud qui se trouve située à quelque 500 km au Sud-Ouest de Casablanca fut le théâtre d'un effroyable cataclysme dans la nuit du 29 février 1960. Un séisme de force 7 détruisit la ville presque totalement et fit 15.000 victimes.

Emus par cette catastrophe, la Croix-Rouge Suisse, la Société Suisse de Radiodiffusion et de Télévision, l'Organisation des Suisses de l'étranger, la presse, les écoles, lancèrent un appel à la générosité de la population suisse

VINS SUISSES
Prochasson et Cie

76, rue d'Alsace

92 - COURBEVOIE

Tél. 333-02-29

VINS DU VALAIS

VINS VAUDOIS

VINS DE NEUCHATEL

BON de RÉDUCTION à adresser sans engagement à :

PERRIN ET GROSPIRON RÉUNIS

49 à 53, rue de la Fédération, Paris, XV^e
SEG. 84-03 ou 02-66

DÉMÉNAGEMENTS - GARDE-MEUBLES
TOUTE LA FRANCE ET L'ETRANGER

VOUS POUVEZ ME RENDRE VISITE LE A H
NOM ET ADRESSE ————— TEL. —————

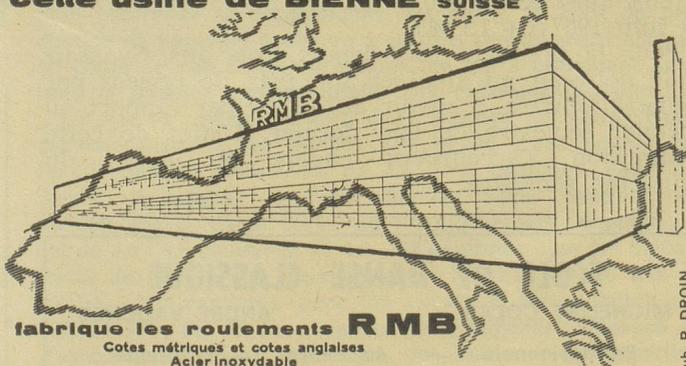
Pour vos Réunions... Conférences... Expositions...
Pour vos Repas d'Affaires... ou Fêtes de Famille

adressez-vous en toute confiance au
GRAND HOTEL & RESTAURANT DU PAVILLON

DIRECTION SUISSE
36-38, rue de l'Echiquier, PARIS (10^e)
(Boulevard et Métro Bonne-Nouvelle)
PRO. 17-15

☆
Salons particuliers et salles de banquets
de 10 à 200 couverts à partir de 28 F
Vins, cafés, taxes et service compris
Devis sur demande

cette usine de BIENNE SUISSE



Pub. P. DROIN

RMB ROULEMENTS MINIATURES S.A. BIENNE SUISSE

Représentant William BAEHNI, 147, rue Armand-Silvestre,
COURBEVOIE, Seine, Déf. 46.54.

qui répondit par un élan de solidarité, grâce auquel une somme d'environ deux millions et demi de francs suisses fut recueillie. Les autorités consulaires, appuyées par notre ambassade au Maroc, constituèrent à Casablanca, un comité de travail destiné à examiner l'utilisation et la répartition de ces fonds. En effet, une vingtaine de nos compatriotes avaient subi des dommages et une aide matérielle s'avérait très utile et dans certains cas, indispensable. Toutefois, dans l'esprit des organisateurs la distribution de secours aux sinistrés suisses ne devait être qu'une partie de l'aide : après avoir examiné de nombreux projets, la commission de travail, avec l'accord du Département politique fédéral, a suggéré de construire une « cité » qui pourrait en priorité abriter les sinistrés sans-abri.

Dans la confusion administrative qui suivit la catastrophe, ce projet ne dut sa réalisation qu'à l'entêtement proverbial et à la bonne volonté des Suisses, et ce n'est en définitive que le 31 juillet 1965, que l'on inaugurait ce petit village sur la colline d'Agadir. Or, à ce moment-là, il n'était plus question de sans-abri, ce qui amena le Comité de la Fondation, présidé avec efficacité et beaucoup de cœur par M. Carl, directeur administratif de la + S.S.R., à modifier la formule initiale, et il fut décidé que le montant des loyers perçus à la Cité suisse serait utilisé pour aider les enfants orphelins à poursuivre leurs études.

C'est donc maintenant une réalité et, chaque année, une vingtaine de bourses nouvelles d'internat pour des cycles de 2 à 4 ans sont distribuées. Les cinquante-six maisons et les six magasins permettront, ainsi, à partir de 1969, de payer les frais de scolarité et d'internat au lycée d'Agadir à une centaine d'enfants marocains orphelins ou privés de soutien. Par ailleurs, la « Maison des Jeunes » avec son terrain de basket-ball, édifice que l'on doit plus particulièrement aux écoliers vaudois, abrite une école de broderie et un club de jeunes. Ce bâtiment complète l'œuvre dont l'ensemble représente 4.500 m² bâti. Tout cela fonctionne à la grande satisfaction des autorités locales et peut faire la fierté des généreux donateurs.

L'AUTONOMIE COMMUNALE SUISSE

(C.P.S.). A la demande de la Conférence européenne des pouvoirs locaux et du Conseil des communes d'Europe, le Service des Intérêts généraux de la Ville de Lausanne a fait une étude sur l'évolution de l'autonomie communale en Suisse. On constate que l'existence des communes, particulièrement des petites communes, est menacée par l'extension des villes et par l'augmentation, la complexité des tâches qui leur sont assignées, soit par délégation de l'Etat (canton et Confédération), soit par l'évolution de la vie économique et sociale en général. Aux deux phénomènes qui représentent l'empietement de l'Etat et l'impérialisme des grandes communes, les petites communes peuvent réagir par certaines formes d'organisations intercommunales telles qu'associations de droit privé et ententes de droit public (convention et association de communes). Les associations de droit privé du type « Union des communes vaudoises », « Union des villes suisses » et « Association des communes suisses », ont une vocation de défense de l'autonomie communale. Mais il importe que leurs membres soient bien conscients de la nécessité de défendre cette autonomie. Les conventions intercommunales peuvent être l'amorce d'une collaboration équilibrée et sincère entre différentes communes d'importance, de développement analogues ; mais elles peuvent également n'être que la sanction contractuelle d'un état de domination d'une commune par une autre. Il en va de même pour les associations de communes qui-

qu'il soit à première vue plus facile de trouver un équilibre avec une supermunicipalité qui joue le rôle d'arbitre. Là encore, le poids des grandes communes risque de rester prédominant. La sauvegarde de l'autonomie communale peut être parfois mieux assurée par l'association de droit public ; en effet, le maintien de cette autonomie face aux autorités supérieures passe alors par la délégation de certaines prérogatives communales à des groupements plus vastes.

L'INTEGRATION ECONOMIQUE DE L'EUROPE L'HEURE DE LA SUISSE N'A PAS ENCORE SONNE

(C.P.S.). Dans son dernier rapport sur le commerce et l'industrie de la Suisse, le *Vorort* de l'Union suisse du commerce et de l'industrie émet d'intéressantes considérations sur la question de l'intégration économique. Se basant sur le fait que les deux blocs — l'A.E.L.E. depuis le 1^{er} janvier 1967 et la C.E.E. depuis le 1^{er} juillet 1968 — ont actuellement réalisé leur premier but, à savoir la suppression des barrières douanières internes, il remarque que les problèmes soulevés par la division sur le plan économique de l'Europe se posent maintenant sur une base plus claire !

L'on peut s'attendre à ce que la discrimination douanière appliquée actuellement en Europe ne s'accuse pas davantage au cours des prochaines années. Au contraire, la négociation Kennedy, qui s'est déroulée avec succès dans le cadre du G.A.T.T. (General Agreement on Tariffs and Trade) détermine la mesure et le rythme dans lesquels les réductions de droits de douane continueront à se poursuivre sur une large échelle. Si le programme prévu est observé, le tarif extérieur commun de la C.E.E. fera l'objet de réductions, ainsi que les tarifs nationaux des pays membres de l'A.E.L.E.

Après un rappel des difficultés et des obstacles qui ont empêché la Grande-Bretagne d'adhérer à la Communauté européenne, le *Vorort* examine dans son rapport les perspectives qui s'offrent actuellement à la Suisse dans le domaine de l'intégration :

« La Suisse est restée à distance de ces discussions qui, jusqu'à maintenant, n'ont pas abouti à des résultats positifs. Cette attitude n'a en rien diminué nos possibilités. Toutefois, le 19 mars 1968, le Conseil fédéral a, par l'intermédiaire de nos représentants diplomatiques dans les capitales des pays membres de la C.E.E. et de notre représentant auprès de l'administration de la C.E.E. à Bruxelles, souligné l'intérêt que présente pour la Suisse une entente générale sur le plan de la politique commerciale. Il s'est en même temps déclaré disposé à examiner les nouvelles solutions qui pourraient être proposées. Il a voulu ainsi empêcher que notre pays risque de n'être appelé qu'après coup aux pourparlers qui pourraient éventuellement s'ouvrir. »

Pour les partenaires de l'A.E.L.E., qui avaient placé tant d'espoirs dans un rapide élargissement de la C.E.E., le choc causé par cette évolution a été rude. Lors de la conférence ministérielle de l'A.E.L.E. du 9-10 mai 1968, le renforcement de la zone de libre échange, laquelle avait déjà été à plusieurs reprises considérée comme mourante, est revenu au premier plan des discussions. Les divers pays membres de l'A.E.L.E. semblent maintenant

de plus en plus vouloir envisager les rapports avec la C.E.E. sur la base pragmatique.

« En relation avec ces événements, la question de l'intégration de l'Europe fait maintenant en Suisse l'objet d'un nouvel examen auquel le *Vorort* a décidé de participer, et cela de sa propre initiative ainsi que sur la demande des autorités fédérales. Le 16 janvier 1968, le *Vorort* a adressé à ses sections une circulaire les invitant à lui faire connaître les questions qui se posent dans nos relations économiques avec la C.E.E. ainsi que les solutions pratiques qui pourraient être envisagées. Une autre question également à l'étude est celle des différents facteurs de concurrence qui devraient être pris en considération en cas d'intégration. Dans ce cas, la capacité de concurrence des entreprises ne dépend pas seulement des droits de douane différents, mais encore d'autres facteurs tels que les salaires, les charges sociales, les impôts, les frais d'investissement, etc., qui varient de pays à pays. Chacune des solutions qui pourraient être apportées au problème de l'intégration (adhésion de la Suisse à la C.E.E., rattachement aux communautés européennes à titre d'associé, maintien de la discrimination douanière entre la C.E.E. et l'A.E.E., attitude individuelle de la Suisse, etc.) exerceraient sur ces divers facteurs une influence différente, soit dans un sens positif, soit dans un sens négatif. Le *Vorort* cherche donc à se rendre compte des conséquences qu'auraient sur les entreprises suisses ainsi que sur leur politique à longue échéance les différentes possibilités d'entente ou, au contraire, un désaccord avec la C.E.E. L'administration fédérale étudie également d'une manière approfondie les problèmes spéciaux d'ordre législatif et politique qui se posent en relation avec l'intégration : problèmes agricoles, libre circulation des travailleurs, questions de trafic, cartels, questions fiscales, etc. L'examen de ces problèmes se fait donc sous différents aspects et il ne sera pas possible avant longtemps d'en tirer les conclusions précises. »

LA SUISSE EST GRAND AMATEUR DE PRODUITS FRANÇAIS

(C.P.S.). Place de la Suisse dans le commerce extérieur de la France : cinquième client ; septième fournisseur.

Alors que les exportations françaises vers l'Allemagne ont enregistré une diminution de 617 millions de francs français en 1967, les exportations vers la Suisse se sont maintenues au niveau de 2 milliards 900 millions.

Sur la base de ces chiffres, a-t-on pu lire dans la « Revue économique franco-suisse », n° 2/1968, il est intéressant de relever que le consommateur suisse a acheté pour 483 F de produits français en 1967 ; le Belge pour 425 F ; l'Allemand, dont le pays est le premier client de la France avec 9 milliards 731 millions de F, en a acheté pour 169 F seulement ; l'Italien pour 100 F ; le Britannique pour 53 F ; le Canadien pour 28 F ; l'Américain pour 16 F ; le Japonais pour 4 F et le Soviétique pour 3 F, etc.

Les importations de la France en provenance de la Suisse se sont élevées à 1 milliard 568 millions de francs français, représentant un peu moins de la moitié de ce que vend la Suisse à ses sept partenaires de l'A.E.E. Le consommateur français a donc acheté en moyenne pour 31 F de produits suisses en 1967.

Suite page 13.

QUAND L'AUTOMOBILISTE A-T-IL BESOIN D'UNE CARTE Verte ?

(C.P.S.). Depuis le 1^{er} juin de cette année, les automobilistes de véhicules immatriculés en Suisse, Allemagne et Autriche n'ont plus besoin de carte verte pour circuler dans ces trois pays. Les plaques d'immatriculation nationales attestent, en lieu et place de la carte verte, l'existence d'une assurance responsabilité civile automobile conformément aux législations nationales. Sauf pour l'Allemagne et l'Autriche, la carte verte est indispensable ou en tout cas utile dans tous les pays d'Europe occidentale. Elle est nécessaire dans la majorité des pays, y compris la Yougoslavie, où l'assurance responsabilité civile automobile est obligatoire. Dans les pays suivants : Grèce, Italie, Portugal et Turquie, la carte verte n'est pas indispensable car l'assurance n'y est pas encore obligatoire.

S'agissant des automobilistes suisses désirant se rendre dans les pays limitrophes, on peut résumer ainsi la situation actuelle :

— pour l'Allemagne de l'Ouest et l'Autriche, la carte verte n'est plus nécessaire.

Pour l'instant deux exceptions subsistent pour lesquelles la présentation d'une carte verte est encore nécessaire : pour l'Allemagne les véhicules portant des plaques d'immatriculation provisoire (plaques de douane) et les cyclomoteurs ; pour l'Autriche, les cyclomoteurs.

— Pour la France, la carte verte reste indispensable.

— Pour l'Italie, la carte verte n'est pas nécessaire, mais fort utile en cas d'accidents.

CAFÉS VERNETTE & PRADER (LANGWIES, GRISONS)

14, rue Raymond-Losserand • PARIS, 14^e

Tél. 734.13.29 - 34.84.57 - 734.86.01

CAFES
THES
CHOCOLATS

SALON DE VENTE AU DÉTAIL

115-117, avenue du Maine

Tél. 783.04.47 - 734.86.33 • Autobus 28

Livraisons dans toute la France. Franco de port

Il résulte de ce qui précède que la différence en faveur de la France entre le total des ventes en Suisse et le total de ses achats s'est élevé en 1967 à 1 milliard 332 millions de francs français.

Capitalisme populaire

La critique du système financier, bancaire, « capitaliste » helvétique est devenue un peu partout, mais surtout parmi les porte-parole de la gauche de tous les pays — et même en Suisse — un lieu commun. Elle rebondit chaque fois que, par suite d'une crise nationale ou internationale, ou de mesures fiscales comme celles dont est menacé le régime des successions en France, les fonds se réfugient en abondance à Genève, à Bâle et à Zurich.

Mais on prend généralement soin de passer sous silence les raisons profondes de la solidité de ce système. On néglige le fait qu'il repose dans une large mesure sur l'épargne bancaire traditionnelle. Ce qui est plus frappant encore, c'est que la masse de cette épargne provient non pas d'une minorité de richissimes dépositaires, mais d'un très grand nombre d'épargnantes appartenant aux couches les plus larges de la population.

En outre, l'épargne bancaire traditionnelle a pris au cours des cinq dernières années un essor considérable en Suisse, malgré la concurrence d'autres formes d'épargne : actions, fonds de placement, assurances privées et publiques. C'est ainsi que les fonds d'épargne confiés aux banques se sont accrus pendant cette période de 56 %, pour atteindre 47,3 milliards de francs. Pendant ce temps, le revenu national a augmenté de 47 % et la consommation privée de 44 %. En 1967, 11,6 % de tous les revenus disponibles en Suisse sont parvenus aux banques sous forme de dépôts d'épargne et d'obligations de caisse, contre 7,8 % seulement en 1963.

Cela dénote non seulement une large confiance dans l'épargne bancaire, mais aussi une grande sagesse des salariés qui, bénéficiant d'une part croissante du revenu national (elle atteint 64 % de ce dernier), en ont investi le profit dans cette forme d'épargne. En 1967, d'ailleurs, la progression de l'épargne bancaire fut la plus élevée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Autre constatation, plus spectaculaire encore : il y avait, à fin 1966, cent quarante-huit livrets d'épargne, carnets de dépôts et de placement pour cent habitants ! Plus de livrets que de Suisses ! Aucun pays au monde ne peut aligner pareils chiffres. Plus de 90 % des fonds placés sur ces livrets et carnets émanent de personnes privées ; 80 % des livrets d'épargne sont d'un montant inférieur à 5.000 francs, ce qui illustre bien le caractère de l'épargne suisse, base de départ d'un véritable « capitalisme populaire ».

R. A.

(Feuille d'Avis de Neuchâtel).

ECONOMIE ET FINANCES HARO SUR LES BANQUES SUISSES

(C.P.S.). L'Association suisse des banquiers vous une grande attention aux critiques que la presse américaine et européenne dirige sporadiquement contre la Suisse comme place financière internationale et contre nos banques. Les lecteurs familiarisés avec les institutions suisses reconnaissent en général facilement qu'il s'agit d'attaques fondées sur des malentendus ou sur des intentions polémiques. Mais ces critiques sont de nature à discréditer les banques suisses auprès d'un public moins bien informé.

Dans son récent rapport, l'Association suisse des banquiers estime avec raison qu'à la longue ces critiques peuvent être dangereuses, car elles minent la confiance portée à nos banques, déchaînent des attaques contre notre pays et nuisent à sa position dans des négociations internationales. Il y a lieu de craindre surtout les préjudices que pourrait subir notre situation de centre financier international, dont toute notre économie tire profit.

Les banques suisses s'efforcent de réfuter les accusations infondées portées contre elles par ces publications. A cette fin, l'Association suisse des banquiers diffuse des articles et des informations sur les banques suisses et le secret bancaire, souvent mal interprété par la presse mondiale. En outre, elle entretient d'étroits contacts avec nos représentations diplomatiques ainsi qu'avec les organisations suisses de l'étranger et favorise la présentation d'exposés et de conférences de presse par des banquiers suisses sur des places financières étrangères. Il est indispensable aussi que les journalistes financiers étrangers reçoivent une documentation objective sur nos problèmes. Tous les aspects des activités nationales et internationales de nos banques leur ont été présentés en décembre dernier au cours d'un colloque réuni à Zurich.

Mais il est également important, pour prévenir les critiques, que les banquiers suisses fassent preuve du plus grand sens des responsabilités lorsqu'ils sont en contact avec l'étranger et qu'ils s'absentent, dans leurs affaires et leur propagande, de tout acte qui pourrait soulever des critiques étrangères contre notre place financière. Au début de l'été 1967, l'Association suisse des banquiers a adressé une fois de plus des recommandations en ce sens aux banques engagées dans les opérations internationales.

125 ANS DE TIMBRES-POSTE SUISSES

Il y a 125 ans cette année que les premiers timbres-poste ont fait leur apparition dans notre pays. Le 1^{er} mars 1843, Zurich fut le premier canton suisse et aussi la première administration postale du continent européen à émettre le « 4 » et le « 6 » de Zurich. Genève suivit le 1^{er} octobre de la même année avec le « double de Genève ». Très apprécié des philatélistes. Au début, l'emploi de timbres pour affranchir les envois postaux ne fut guère prisé du public. Ce n'est que beaucoup plus tard que le timbre-poste devint un auxiliaire indispensable du service postal. Aujourd'hui, il remplit encore d'autres tâches dans le domaine de la propagande et de la récolte de fonds en faveur d'œuvres sociales et culturelles. Comme pièce de collection, il jouit d'une faveur croissante.

L'IMPOSITION DU REVENU DU TRAVAILLEUR SUISSE

L'étude des statistiques relatives aux impôts payés par les salariés suisses, en 1967, montre une progression rapide des montants versés au fisc, en raison du passage du revenu imposable dans des classes de progressivité plus élevées. C'est ainsi qu'à une augmentation moyenne de salaires de 8,8 % chez les ouvriers et de 7,1 % chez les employés ont correspondu des hausses fiscales de 22,7 % et 18,2 %. La charge fiscale moyenne, rapportée au gain annuel brut, a passé de 5,4 à 6,1 % chez les ouvriers, et de 7,7 à 8,5 % chez les employés.

Pour les ouvriers des villes, le montant moyen versé au fisc a atteint 861,70 F et 1.628,05 F pour les employés.

On peut noter que, depuis 1939, l'augmentation moyenne des salaires a été de 93 % pour les ouvriers et de 60,4 % pour les employés. La progression fiscale devait réduire, dans les faits, à 86,1 % et 54,3 % ces hausses de salaires.

L'A.V.S. EN 1967

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport du conseil d'administration ainsi que les comptes de l'A.V.S., de l'assurance-invalidité et du régime des allocations aux militaires pour perte de gain pour 1967. Une somme totale de 2,5 milliards a été dépensée au cours de l'exercice pour ces trois institutions sociales.

Pour l'A.V.S., la dépense totale a été de 1.992 millions. Sur cette somme, il y eut 1.979 millions de francs de prestations d'assurance. Le reste, soit 13 millions, fut affecté aux frais d'administration qui sont à la charge du Fonds de compensation. Les recettes ont atteint 2.174 millions de francs. Cette somme se répartit comme suit : cotisations des assurés et des employeurs : 1.574 millions, contributions des pouvoirs publics : 350 millions, produit des placements et réévaluations : 250 millions.

Dans l'assurance-invalidité, les dépenses totales ont atteint 359 millions, dont 224 millions de francs de prestations en espèces (rentes, indemnités journalières, allocations pour impotents, etc.) et 94 millions pour les frais de mesures individuelles (mesures médicales et professionnelles, subsides pour la formation scolaire spéciale, etc.). Le reste, soit 41 millions, a été affecté aux subventions en faveur d'institutions et organisations, ainsi qu'aux frais de gestion et d'administrations. Les recettes totales se sont élevées à 339 millions. Cette somme comprend 158 millions de francs de cotisations, 179 millions versés par les pouvoirs publics, plus les intérêts transférés du compte d'exploitation de l'A.V.S., soit 2 millions. Il y eut un excédent de dépenses d'environ 20 millions.

Les prestations versées par le régime des allocations aux militaires pour perte de gain se sont élevées à 138 millions. Les recettes ont été de 163 millions, dont 157 millions de francs de cotisations. Le reste, soit 6 millions, était constitué par les intérêts du Fonds de compensation des A.F.G.

Le total des capitaux placés du Fonds de compensation A.V.S., y compris les parts afférentes à l'assurance-invalidité et au régime des allocations aux militaires pour perte de gain, était de 7.472 millions à la fin de l'année 1967 (fin 1966 : 7.284 millions). Sur cette somme, il y eut pour 7.297 millions de

francs de placements fermes et pour 175 millions de francs de dépôts. Les placements fermes se répartissent de la manière suivante entre les diverses catégories d'emprunteurs, en millions de francs : Confédération 205, cantons 1.130, communes 1.063, centrales des lettres de gage 2.177, banques cantonales 1.442, institutions de droit public 67, et entreprises semi-publiques 1.213. Le rendement brut moyen des placements fermes était, au 31 décembre 1967, de 3,60 % contre 3,55 % à la fin de l'exercice précédent. Les nouveaux placements et les remplacements effectués pendant l'exercice ont naturellement profité aussi au développement de l'infrastructure. Les fonds attribués aux cantons et communes ont servi principalement à financer la construction de bâtiments scolaires et hospitaliers et à encourager la construction de logements, de homes et de cités pour vieillards. Quant aux prêts accordés aux corporations et institutions de droit public, ils furent affectés en majeure partie au financement des installations d'épuration des eaux et d'incinération des ordures.

« CHAINE DU BONHEUR » POUR LES VICTIMES DU CONFLIT BIAFRA-NIGERIA

La limite des deux millions de francs est dépassée : jusqu'au 5 septembre, 2.066.540,57 F ont été versés au compte de chèques de la « Chaîne du bonheur ». La radio et la télévision poursuivront leurs appels d'entraide. (« Chaîne du bonheur » : C.C.P. 10-15000, avec mention « Victimes du conflit Biafra-Nigeria »).

VERS LA PUBLICATION D'UN NOUVEL ANNUAIRE TELEPHONIQUE SUISSE

Avec l'accord du Conseil fédéral, les P.T.T. vont prochainement publier un nouvel annuaire téléphonique, à savoir un répertoire des abonnés par branches et professions, comprenant de la publicité. Cette décision a été prise essentiellement pour faire échouer les tentatives de groupements économiques étrangers qui voulaient éditer à leur compte de tels répertoires. Pour les P.T.T., l'affaire eût été avantageuse, mais la presse suisse aurait, en revanche, subi une perte sensible. C'est donc pour des raisons politiques que les P.T.T. ont refusé les offres de ces groupements étrangers et que le Conseil fédéral a choisi une autre formule, d'entente avec l'association suisse des éditeurs de journaux et l'association d'agences suisses de publicité.

Le conseiller fédéral Bonvin, chef du Département des transports et communications, a fait devant la presse, l'historique du problème. L'introduction de la publicité dans les annuaires téléphoniques, en 1960, avait suscité des protestations. L'espace ainsi occupé était pourtant très limité, et on avait renoncé à l'édition d'un répertoire par professions pour ne pas concurrencer les nombreuses listes locales et régionales. Par la suite, un nouvel annuaire a fait son apparition, sous le nom de « Telswiss ». Et tout récemment, des entreprises étrangères ont manifesté leur intention de lancer en Suisse des listes par branches, selon le modèle des « yellow pages » américaines. Financées par la publicité, ces listes seraient distribuées gratuitement. Et en échange de la communication permanente de l'état officiel des abonnés, ces entreprises étaient disposées à éditer à leurs frais les listes officielles, tout en

versant chaque année aux P.T.T. une redevance de plusieurs millions de francs.

La réalisation de ces projets rendrait vains les efforts des P.T.T. et de Publicitas en vue de limiter la publicité. En outre, l'existence des quelque 250 listes locales et régionales privées serait compromise. Or, l'impression de ces listes constitue un appont utile pour de nombreux petits éditeurs de journaux. D'une manière générale, le coup serait sensible pour la presse suisse et les divers supports publicitaires subiraient une perte de quelque trente à quarante millions de francs. On redoute, en outre, que ces groupes étrangers étendent leur activité et créent leurs propres imprimeries.

Toutes ces considérations ont amené les P.T.T. à publier leur propre répertoire par professions, car le projet des groupes étrangers ne pouvait être empêché par aucune mesure légale.

Les trois intéressés (éditeurs, P.T.T. et agences de publicité) devront consentir des sacrifices, mais, a dit M. Bonvin, ils sont prêts à les supporter pour des motifs de politique nationale et pour défendre les intérêts de la presse suisse.

M. Hans Bachmann, au nom de l'association suisse des éditeurs de journaux, et M. Pierre Béguin, président de l'Union romande de journaux et directeur du Centre de promotion de la presse suisse, ont confirmé que la solution retenue avait l'appui des éditeurs suisses qui, connaissant déjà de nombreuses difficultés financières, avaient tout lieu de redouter l'intrusion de monopoles étrangers sur le marché publicitaire suisse.

IL Y A DEJA QUATRE MILLE REFUGIES TCHECOSLOVAQUES EN SUISSE

Le 11 septembre, on pouvait dénombrer environ quatre mille réfugiés tchécoslovaques en Suisse. Pour l'instant, leur intégration s'effectue sans trop de difficultés, et le Conseil fédéral n'a pas l'intention de modifier la politique de large hospitalité qu'il a adoptée dès le 21 août.

Telle est la substance des déclarations faites à la presse par le chancelier de la Confédération, M. Karl Huber, et par M^e Hans Mumenthaler, chef du service de l'assistance aux réfugiés au Département fédéral de justice et police.

En Autriche, on totalise environ quinze mille ressortissants tchécoslovaques. L'exode continue, et depuis le

4 septembre le nombre de ceux qui quittent leur pays est plus élevé que le nombre de ceux qui y retournent. L'ambassade de Suisse à Vienne connaît toujours une forte affluence : elle a délivré huit cent quarante visas. Les « réfugiés » ou les « touristes » qui gagnent la Suisse (les deux termes sont impropre, car seuls trois cents ont formellement demandé asile) sont en principe accueillis d'abord dans les camps de Buchs et de Sankt-Margrethen. Ils n'y restent qu'une ou deux nuits, puis sont dirigés vers l'intérieur, où les offices cantonaux se chargent de leur trouver un logement et un emploi. Actuellement, grâce à la bonne collaboration de tous les organes responsables — le Conseil fédéral tient à leur exprimer sa gratitude — le placement fonctionne bien.

Parmi cette foule d'émigrants, il y a peut-être des « éléments indésirables ». En Autriche, certaines plaintes ont déjà été enregistrées. Mais en Suisse aucun fait désagréable n'a été signalé, et le Conseil fédéral n'a pris aucune disposition particulière à ce sujet. De même, il n'a pris aucune décision quant à l'ouverture éventuelle de véritables camps de réfugiés. Pour le moment, a dit M. Huber, le problème ne se pose pas. On doit déplorer en revanche que certains employeurs abusent de la situation : d'aucuns sont allés jusqu'à Vienne pour s'assurer de la main-d'œuvre... Ils sont priés de s'adresser exclusivement aux offices cantonaux ou à l'Office fédéral des arts et métiers, de l'industrie et du travail.

Taverne de Genève

9, rue N.-D.-de-Bonne-Nouvelle
Cent. 21-08

TOUTES LES SPÉCIALITÉS SUISSES D'ORIGINE

Râcllette valaisanne
Fondue bourguignonne
Fondue Suisse
Fermé le samedi

AVIS

Nous informons nos lecteurs que la soirée du 21 novembre est annulée et est reportée à une date ultérieure.

DATES A RETENIR

ARBRE DE NOËL DU CERCLE SUISSE ROMAN, LE SAMEDI 14 DÉCEMBRE, A L'HÔTEL DU PALAIS D'ORSAY, PARIS-7